

Dis-moi quel est ton métier

Difficile essai de définition d'un terme portant usuel

Martine Otter
présidente d'ADELI

Métier, profession, fonction, emploi, ces termes sont proches sans être synonymes. De quoi parlons-nous lorsque nous employons ces termes ? Cet article, écrit dans le cadre du groupe de travail ADELI « Métiers des systèmes d'information », tente une première modélisation de la notion de métier.

Dis-moi quel est ton métier

La réponse commence par « je suis », suivi d'un substantif : je suis coiffeur, maçon, agriculteur, médecin, avocat. La réponse, sans être suffisamment précise, est suffisante pour que mon interlocuteur ait une représentation de mon activité et me situe dans l'échelle sociale. S'il est un peu curieux, il ira plus avant en demandant quelques précisions : il me demandera si je suis médecin généraliste ou spécialiste, si je travaille dans un hôpital ou en cabinet. Mais il ne s'agit déjà plus de savoir quel est mon métier, mais quelle profession j'exerce actuellement, dans quel cadre. Un médecin à la retraite reste identifié comme « médecin » par ses proches. Je peux aujourd'hui être sans profession, tout en continuant à revendiquer l'appartenance à un métier dont je conserve la fierté. Je peux également exercer une profession qui ne correspond pas vraiment à mon métier, simplement parce que je n'ai rien trouvé d'autre sur le « marché du travail ». Lu dans un blog : « je suis traducteur, c'est pas mon métier mais ma profession ».

Quelles sont donc les caractéristiques qui font « le métier » ? Je peux me déclarer médecin si je suis titulaire d'un diplôme de docteur en médecine, ou avocat lorsque j'ai prêté serment, il s'agit là de « professions réglementées » dont l'exercice est soumis à conditions. L'accès au métier est conditionné par l'obtention d'un diplôme, témoignant de mon savoir et de l'apprentissage de l'exécution d'un ensemble de tâches.

Autre exemple, en l'absence de tout diplôme, je me déclarerai « développeur web » si je peux présenter une liste de sites Internet à la réalisation desquels j'ai participé. Mais s'agit-il alors vraiment d'un métier ? ou d'une spécialité au sein du métier plus vaste de « développeur de logiciel » ou d'« analyste-programmeur » ?

Dans tous les cas, le métier apparaît comme une caractéristique valorisante de l'individu : « avoir un métier » est une qualité, les enfants s'interrogent très tôt entre eux sur « le métier qu'ils veulent faire plus tard » et chacun demande à l'autre quel est le métier de son père ou de sa mère. Mais aujourd'hui, dans le monde des systèmes d'information, les enfants ont de plus en plus de mal à dire ce que font leurs parents.



Figure 1: Affiche placardée dans les rames du métro parisien

Pour pouvoir parler d'un métier, il faut donc que plusieurs conditions soient réunies :

- la reconnaissance sociale, qui peut s'exprimer par l'existence d'une organisation représentative, telle que l'ordre des médecins ou l'ordre des avocats ;
- la reconnaissance économique sur le marché du travail, matérialisée par des offres d'emplois et des grilles de rémunération, car le métier est d'abord un travail dont on peut tirer un revenu pour gagner sa vie (gagnepain) ;
- l'existence de formations, diplômantes ou non, permettant d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier ;
- éventuellement, des règles morales spécifiques, formalisées dans un code de déontologie.

L'axe compétences est aujourd'hui prépondérant : « Au delà d'une formation et d'une expérience, nous cherchons des compétences. » Ce message, trouvé

dans une petite annonce pour un poste de développeur, est on ne peut plus clair : peut importe ce que vous avez appris et ce que vous avez fait, ne perdez pas trop de temps à rédiger un CV.

Le métier peut se définir par l'exécution d'un ensemble d'activités qui nécessitent des compétences, naturelles ou acquises via des formations spécialisées.

On distingue classiquement trois grands types de compétences :

- **le savoir** (les connaissances), qui comprend les informations, notions, procédures acquises, mémorisées et reproductibles par un individu dans un contexte donné ;

- **Le savoir-faire**, lui-même composé de capacités cognitives mises en œuvre dans les opérations

mentales et d'habiletés gestuelles, cette distinction s'avérant tout aussi arbitraire que celle qui est faite plus généralement entre le corps et l'esprit, entre métiers manuels et intellectuels ;

- **Le savoir-être**, qui se traduit par des attitudes et comportements sociaux mobilisables dans le domaine de la vie professionnelle.

L'initiation professionnelle peut être reçue dans le cadre d'un enseignement formel ou acquise, pas forcément plus rapidement, sur le tas. La formation sera plus ou moins longue suivant les compétences à acquérir, le degré d'autonomie visé et le type d'activités.

Le schéma ci-après résume les relations complexes entre métier, emploi et compétences.

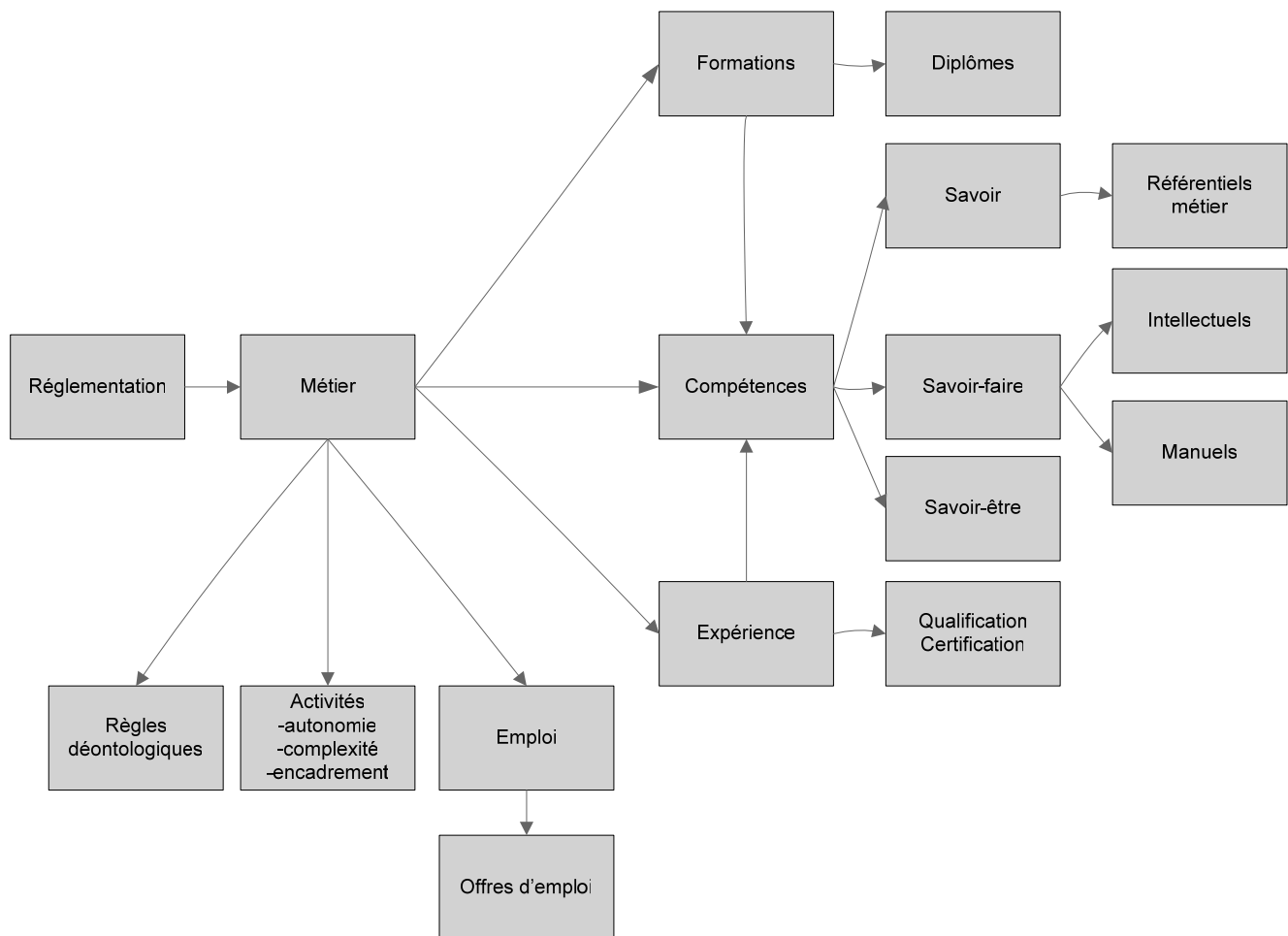


Figure 2 : Les différents aspects de la notion de métier

Dans le marché de l'emploi, la notion de métier devrait théoriquement, suivant ce schéma, faire le lien entre l'offre d'emploi, et la demande décrite par

le CV des candidats. Un métier pour lequel il n'y aurait ni offre ni demande aurait déjà disparu...

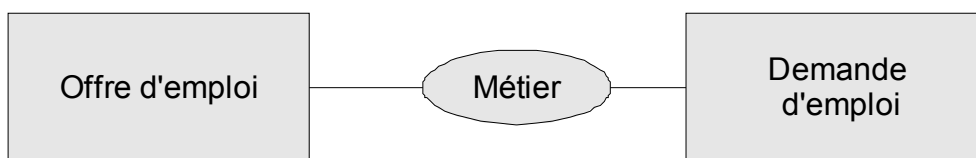


Figure 3 : Le métier, relation entre offres et demandes

Si cela est encore vrai pour certains métiers réglementés, pour lesquels l'appartenance est indiscutable, cela ne s'applique plus vraiment aux professions nouvelles des technologies de l'information et de la communication.

Les métiers « informatiques »

Les définitions données plus haut sont-elles applicables aux métiers des systèmes d'information ? Être « informaticien », ce n'est pas vraiment un métier, cela recouvre une multiplicité de situations

individuelles, que les tentatives de classification, émanant des organismes professionnels ou de formation, ont bien du mal à décrire.

L'exemple de nomenclature ci-après, trouvé sur le Web, est révélateur.

Administrateur de bases de données
Administrateur de systèmes réseaux
Analyste d'exploitation
Analyste programmeur
Architecte urbaniste système d'information
Chef de projet maîtrise d'œuvre
Chef de projet maîtrise d'ouvrage
Consultant en conduite du changement
Consultant stratégie e-business
Consultant systèmes d'information
Directeur commercial
Directeur de projet
Directeur des systèmes d'information
Directeur informatique
Gestionnaire de parc informatique
Ingénieur de programmation
Ingénieur sécurité
Ingénieur systèmes d'information
Ingénieur systèmes et réseaux
Ingénieur technico-commercial
Intégrateur d'applications
Responsable de domaine SI métier
Responsable de production/exploitation
Responsable des études
Responsable développement systèmes
Responsable micro-informatique
Responsable réseaux/télécommunications
Technicien poste de travail/support utilisateurs
Technicien réseaux
Webmaster

Exemple de nomenclature des métiers SI

Pour chacune des lignes de cette nomenclature, les 4 critères énoncés plus haut sont-ils remplis ? La reconnaissance économique ne fait pas de doute pour la plupart de ces métiers dès lors qu'il existe des offres d'emploi. On notera que ces dernières sont rédigées à un niveau beaucoup plus fin : on ne demande pas un Directeur de projet ou un Ingénieur sécurité « en général », mais un directeur de projet ayant une expertise sur tel ou tel domaine d'activité ou telle ou telle technique. Les appellations utilisées correspondent à des contenus de postes ouverts dans les entreprises, plus qu'à des catégories de personnes bien identifiées. Il s'agit de décrire les tâches qui devront être exécutées par le candidat. Le candidat lui-même est muti-casquettes : un même ingénieur pourra se présenter pour un poste d'ingénieur systèmes d'informations ou d'intégrateur d'applications, voire de consultant systèmes d'informations. Si on lui demande quel est son métier il répondra peut-être consultant ou informaticien !

Métier de l'individu ou métier de l'entreprise ?

Si les individus ont un métier, l'entreprise revendique elle aussi cette qualité et, non seulement elle a un métier, mais bien souvent un « cœur de métier » sur lequel elle peut se recentrer, en évacuant toutes les activités périphériques, celles qui ne font pas partie du cœur, vers des entreprises sous-traitantes.

Faut-il donc pour exercer son « métier » travailler dans une entreprise dont c'est justement le métier ? Un avocat travaillera par exemple dans un cabinet d'avocat et un coiffeur dans un salon de coiffure. Mais la plupart des grandes entreprises emploient des juristes et tous les comptables ne sont pas employés de cabinets d'experts-comptables.

Le métier de l'entreprise et celui de l'individu se rencontrent à plusieurs niveaux :

- emplois proposés par l'entreprise ;
- processus « métiers de l'entreprise » qui devraient normalement recouper les activités associés à un métier ;
- référentiels utilisés dans l'entreprise, qui devraient recouper les référentiels de connaissance enseignés dans les formations aux métiers.

Conclusion ?

La nomenclature des métiers des technologies de l'information et de la communication a subi des mutations successives extrêmement importantes¹ et évolue vers une nomenclature de compétences.

Les métiers de l'informatique sont en recomposition permanente. Certains émergent, d'autres se transforment, en se spécialisant ou en se généralisant. L'externalisation crée de nouveaux besoins, les nouvelles technologies créent de nouvelles compétences et la formation a du mal à suivre l'évolution des métiers.

Ces quelques réflexions n'appellent pas de conclusion, mais traduisent le besoin de poursuivre la réflexion sur les métiers, entamée au sein du Groupe de travail animé par Dominique Bergerot.

Les métiers de l'informatique, des systèmes d'information ou des technologies de l'information et de la communication (peu importe leur désignation, cette multiplicité est déjà révélatrice) seront encore longtemps instables et il nous faut accepter cette instabilité, en tentant d'en comprendre les mécanismes. ▲

Martine.otter@adeli.org

¹ Voir le compte rendu de la rencontre avec Corinne Zerbib dans cette même lettre.